

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 21 JUIN 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 21 juin 2007*

Aujourd'hui, à quinze heures deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 4 Loi abrogeant la Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes
- n^o 13 Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique
- n^o 15 Loi n^o 2 sur les crédits, 2007-2008
- n^o 21 Loi modifiant la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques
- n^o 200 Loi concernant Le Club de Golf Knowlton inc.
- n^o 202 Loi concernant un immeuble du cadastre du canton de Letellier
- n^o 203 Loi concernant la Ville de Sorel-Tracy

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.